

**Centre d'aide aux victimes
d'actes criminels de la Gaspésie
et les Îles-de-la-Madeleine**

**États financiers
au 31 mars 2010**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 - 12
Renseignements supplémentaires	13

Pierre Georges, C.A.
Associé résident

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Nous avons vérifié le bilan de l'organisme Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine au 31 mars 2010 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Chandler, le 30 avril 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 7347

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Produits		
Ministère de la Justice	542 980	524 347
Contributions pénales	7 905	6 825
Autres	1 945	4 158
	<u>552 830</u>	<u>535 330</u>
Charges		
Frais généraux	544 989	492 448
Intérêts et frais bancaires	682	750
	<u>545 671</u>	<u>493 198</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>7 159</u>	<u>42 132</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010		2009
	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$	Total \$
Solde au début			
Solde déjà établi	44 684	124 201	168 885
Redressements des exercices antérieurs (Note 5)	(23 984)	-	(23 984)
Solde redressé	20 700	124 201	144 901
Excédent des produits par rapport aux charges		7 159	7 159
Investissement en immobilisations	4 451	(4 451)	
Amortissement des immobilisations	(3 564)	3 564	
Solde à la fin	21 587	130 473	152 060

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	7 159	42 132
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	3 564	2 928
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Augmentation des débiteurs	(17)	(264)
Augmentation des frais payés d'avance	(124)	(8)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et frais courus	803	(1 415)
Rentrées nettes de fonds	<u>11 385</u>	<u>43 373</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Immobilisations et sorties nettes de fonds	<u>(4 451)</u>	<u>(4 894)</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 934	38 479
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>120 220</u>	<u>81 741</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>127 154</u></u>	<u><u>120 220</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au début et à la fin représentent de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Bilan

au 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	127 154	120 220
Débiteurs (note 6)	5 434	5 417
Frais payés d'avance	523	399
	<u>133 111</u>	<u>126 036</u>
Immobilisations, au coût (note 7)	21 587	20 700
	<u>154 698</u>	<u>146 736</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	2 638	1 835
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	21 587	20 700
Non affectés	<u>130 473</u>	<u>124 201</u>
	<u>152 060</u>	<u>144 901</u>
	<u>154 698</u>	<u>146 736</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'accueillir et offrir le réconfort et le soutien moral aux victimes d'actes criminels, d'informer les victimes d'actes criminels de leurs droits et recours, du processus judiciaire et les référer au besoin aux organismes spécialisés, d'offrir un support et un accompagnement aux victimes dans leurs démarches, d'informer et sensibiliser la population au vécu des victimes d'actes criminels et de recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature, les administrer et organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Normes récentes adoptées

Le 1er avril 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a appliqué les modifications apportées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés à la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et aux chapitres de la série 4400 ainsi que les modifications corrélatives aux autres chapitres du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces modifications, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, touchent principalement les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application du chapitre 1540 « États des flux de trésorerie »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430 « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif » pour les petites entités;
- Inclusion de normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications ont entraîné les redressements décrits à la note 4.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est évaluée à sa juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des résultats, le cas échéant.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont désignés par l'organisme comme étant détenus à des fins de transaction parce que l'organisme juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'organisme.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les autres débiteurs et les comptes fournisseurs et frais courus sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des résultats au poste revenus d'intérêts et dépenses d'intérêts, le cas échéant.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des actifs nets.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1\$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent:

	<u>Taux</u>
Mobilier	10 %
Matériel informatique	30 %

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations	3 564	2 928

5 - REDRESSEMENTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié sa convention d'amortissement des immobilisations, par conséquent, a retraité les états financiers de l'exercice antérieur. Cette modification a entraîné une augmentation des dépenses de 2 928 \$ et une diminution de l'excédent des produits par rapport aux charges de 2 928 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. De plus, cette modification a entraîné une diminution de l'actif de 23 984 \$ et une diminution des actifs nets investis en immobilisations de 23 984 \$.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

6 - DÉBITEURS

	2010	2009
	\$	\$
Réclamation de taxes	5 434	5 167
Autres		250
	<u>5 434</u>	<u>5 417</u>

7 - IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2010 Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier	34 751	16 834	17 917
Matériel informatique	24 437	20 767	3 670
	<u>59 188</u>	<u>37 601</u>	<u>21 587</u>

	Coût	Amortissement cumulé	2009 Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier	33 576	14 843	18 733
Matériel informatique	21 161	19 194	1 967
	<u>54 737</u>	<u>34 037</u>	<u>20 700</u>

8 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

8 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'instrument financier qui expose potentiellement l'organisme à un risque de crédit est principalement l'encaisse. L'organisme a déposé son encaisse dans une institution financière de bonne réputation et la direction juge que le risque de perte est négligeable.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires de montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Juste valeur

Instruments financiers à court terme

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des comptes fournisseurs et frais courus se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

9 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en 2011, à verser une somme de 19 200 \$ pour un loyer. Les paiements minimums exigibles pour le prochain exercice s'élèvent à 19 200 \$.

Ce contrat comporte une option de renouvellement automatique pour une période additionnelle de cinq ans à moins que l'une des parties ne décide d'y mettre fin par un avis écrit au moins 90 jours avant la fin du bail.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

10 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- préserver la capacité de l'organisme de poursuivre ses activités;
- rencontrer ses obligations financières.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Actifs nets	<u>152 060</u>	<u>144 901</u>

L'organisme gère son capital principalement par le biais de la recherche de subventions auprès des gouvernements. De plus, l'organisme s'assure d'avoir le financement à long terme nécessaire pour ses investissements en immobilisations.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'organisme peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'organisme n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
FRAIS GÉNÉRAUX		
Salaires et charges sociales	446 215	401 612
Location d'équipement	525	
Entretien et réparations	2 603	2 925
Papeterie et impression	9 680	5 088
Cotisations	814	575
Assurances	4 231	4 213
Télécommunications	7 296	7 036
Charges locatives	23 924	23 881
Promotion, représentation et frais de déplacements	35 263	31 383
Honoraires professionnels	2 076	1 996
Publicité et promotion	5 728	2 521
Formation	1 885	7 607
Autres	1 185	683
Amortissement des immobilisations	3 564	2 928
	<u>544 989</u>	<u>492 448</u>